DÉLIBÉRATION 4/2025

SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 06/02/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre envoyée le 04/02/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors du comité syndical du 04/02/2025 convoqué par lettre envoyée le 16/01/2025.

Membres en exercice: 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

• Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère,

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cartal

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dâtelle, Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département du Département du Département du Madame Augustien DAVID représentante du Département du
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75;

OBJET : Élection de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte étant rapporteur indique :

- Qu'une liste a été déposée au siège du Syndicat Mixte en date du 09/01/2025 à 17 h 00, conformément aux modalités définies dans la délibération 6/2024 du 11 décembre 2024.
- que l'on peut procéder au vote à bulletin secret sur scrutin de liste,
- que la liste proposée est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques MONLOUBOU	Christelle MICHEL DELEAGE
Michel SAUVADE	Pierre BOULDOIRE
Sébastien DAVID	Aurélie MAILLOLS

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte étant rapporteur

Le Comité syndical,

- Prends acte de la constitution, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), d'une liste de candidats pour la commission de délégation de service public local sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.
- Prends acte du dépôt de cette liste au siège du Syndicat Mixte en date du 09/01/2025 à 17 h 00, conformément aux modalités définies dans la délibération 6/2024 du 11 décembre 2024.
- Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 2 voix sur 2 suffrages exprimés.
- Élit, en conséquence et comme suit, la commission de délégation de service public local :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques MONLOUBOU	Christelle MICHEL DELEAGE
Michel SAUVADE	Pierre BOULDOIRE
Sébastien DAVID	Aurélie MAILLOLS

À Mende, le 06/02/2025 Le Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 Denis BERTRAND

Mixte

Rimerique P

Publié le 24/02/2025